

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Application des Conditions Générales

Le client est informé des conditions générales et peut les consulter sur le site Internet de la Société Informatique des Deux Savoies

(<http://www.si2savoies.com>). En conséquence, le fait de commander une intervention et de fixer un rendez-vous avec la Société Informatique des Deux Savoies et son responsable légal ci-après nommé, la Société Informatique des Deux Savoies, implique de la part du client l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales.

la Société Informatique des Deux Savoies se réserve le droit à tout moment et sans préavis de modifier ses conditions générales.

Article 2 – Demande d'intervention

Le client dispose de 3 moyens pour demander une intervention auprès de la Société Informatique des Deux Savoies:

1. sur le site internet <http://www.si2savoies.com> via le formulaire situé sur la page de contact

2. par téléphone au 04 50 35 50 09

3. par courrier électronique à l'adresse contact@si2savoies.com

la Société Informatique des Deux Savoies contacte ensuite le client pour déterminer son besoin et fixer un rendez-vous.

Article 3 – Modification du rendez-vous de l'intervention

Le client a la possibilité de modifier la date de rendez-vous s'il prévient 24h à l'avance, un nouveau rendez-vous sera fixé en remplacement de celui annulé.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont ceux en vigueur au moment de la prise de la commande par le client. L'intervention de la Société Informatique des Deux Savoies entraîne une facturation minimale d'un forfait dépannage (soit 35€) et ce quelle que soit la durée de la prestation. Toute demi-heure entamée est due.

A la fin de l'intervention, le client effectue le paiement par chèque, espèces et ou carte bancaire, immédiatement auprès du technicien en échange d'un reçu.

La facture sera envoyée par courrier ou par email au client.

Article 5 – Garantie sur pièces neuves

La garantie sur les pièces neuves est assurée par le constructeur. La durée de la garantie constructeur varie suivant le type de pièce. Les frais de retour en SAV et de main d'œuvre éventuels restent à la charge du client.

Article 6 - Pertes de données et dommage

Dans le cadre des prestations de services effectuées, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de la Société Informatique des Deux Savoies ne peut donc être engagée de ce chef. Par ailleurs, en cas de perte de données, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques. Le cas échéant, l'indemnité relative aux dommages et intérêts ne pourra pas être supérieure au montant de la prestation. la Société Informatique des Deux Savoies ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel relatif à ces données résultant pour quelque cause que ce soit de l'intervention du technicien de la Société Informatique des Deux Savoies sur les supports informatiques du client. Aucune panne non consécutive au travail effectué ne pourra être opposé au technicien et la Société Informatique des Deux Savoies de quelque façon que ce soit. De même, tout matériel vendu par la demande du client et conforme aux exigences de son matériel ne pourra mettre en cause la responsabilité de la Société Informatique des Deux Savoies

Article 7 - Clauses de confidentialité

Dans le cadre des prestations de services effectuées, la Société Informatique des Deux Savoies sera amené à disposer d'informations confidentiels fournis par le client et/ou sur le client. Ces informations restent la propriété du client et ne seront en aucun cas divulguées.

Dans le cadre d'une ordonnance pénale, certaines informations, comme les historiques de navigation internet, pourront être cédés aux forces de l'ordre.

la Société Informatique des Deux Savoies se garde le droit de sauvegarder certaines informations qu'il jugera utiles, afin de garantir lors de futures interventions une prestation efficace, notamment dans le cadre d'une maintenance informatique.

Article 8 - Obligations et responsabilité de la Société Informatique des Deux Savoies s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au client, sauf dans les hypothèses où une interruption de service est expressément demandée par une autorité judiciaire compétente. la Société Informatique des Deux Savoies s'engage à fournir les moyens humains

nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Le client reconnaît que la Société Informatique des Deux Savoies n'est soumise qu'à une obligation de moyens. La Société Informatique des Deux Savoies ne sera pas tenue responsable pour tout retard ou inexécution des services lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels qu'ils sont définis par la jurisprudence des tribunaux Français. Le client accepte expressément que la Société Informatique des Deux Savoies ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels intervenus lors de la réalisation des prestations. Le client a eu connaissance de ce que sa propre intervention ou celle d'un technicien de la Société Informatique des Deux Savoies sur un de ses équipements entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucune façon une quelconque garantie de la Société Informatique des Deux Savoies.

Article 9 - Obligations du client

Le client s'engage à tenir à disposition du technicien de la Société Informatique des Deux Savoies l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation, les numéros de licences, etc. et se doit d'informer le technicien sur l'historique de l'apparition de la panne.

Article 10 - Informatique et Liberté

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données le concernant. Le client autorise la Société Informatique des Deux Savoies à utiliser ses coordonnées pour lui proposer des offres commerciales. A défaut, le client informera la Société Informatique des Deux Savoies de son refus de voir ses données personnelles utilisées par email à l'adresse contact@si2savoies.com